

À propos

Notre Organisation

La Coalition pour les sans-abri est le défenseur principal des sans-abri de Louisville depuis 1986, date à laquelle elle a été fondée en tant que la réponse au problème croissant de l'itinérance dans la communauté

Contactez-nous

Téléphone: (502) 636-9550

Réserver un lit: (502) 637-BEDS

Site: www.louhomeless.org

Adresse: 1300 S 4th St. #250
Louisville, KY 40208

CONSERVEZ VOS DOSSIERS!

- Faites la documentation de **TOUTES CHOSES** pour protéger vos droits en tant que locataire.
- Notez les **HEURS**, les **DATES**, et les **NOMS** des personnes **À QUI VOUS AVEZ PARLÉ** à chaque fois que vous communiquez avec le propriétaire.
- Assurez-vous d'utiliser le **COURIER CERTIFIÉ** ou la **REMISE** à la main pendant vos correspondances .



RESSOURCES ADDITIONNELLES

Si vous ou quelqu'un que vous connaissez est à risque d'une expulsion, contactez Legal Aid Society (SAL) au (502) 584-1254.

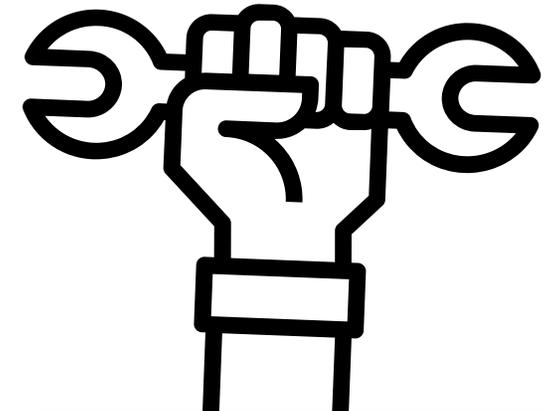
Legal Aid Society offre des services juridiques GRATUITS aux personnes et aux familles dont leur revenu est admissible.

Bien que cette brochure ne couvre pas tout sur le sujet, il peut vous aider découvrir ce qui pourrait devenir un problème plus tard. Pour plus d'informations sur comment se protéger en tant que locataire, Scannez le code QR ci-dessous pour consulter le " Manuel des droits des locataires"

«Pour le manuel sur le droits des locataires, scannez le code QR ci-dessous»



COALITION
FOR THE
HOMELESS



**Le Bailleur
Ne Répare
Rien?**

DES CHOSES QUE LE BAILLEUR EST CENSÉ FAIRE

- Effectuez des réparations pour garder votre logement en bon **ÉTAT** et **HABITABLE**.
 - Effectuer **l'ENTRETIEN** et **AMÉLIORATIONS** spécifiées dans le bail.

 - Maintenir les endroits communes **PROPRE** et **SÛR**.
 - Fournir des **SERVICES ESSENTIELS** (Ex. électricité-Gaz, l'eau, Eau chaude, Chauffage entre Octobre et Mai, et d'autres services essentiel.)
- *Vous êtes responsable de paiement des vos charges si elles ne sont pas incluses dans le loyer.
- *La climatisation n'est pas un service essentiels.Mais si votre bailleur le fournit, il doit le maitenir en état de marche

LA COUPURE DES SERVICES PUBLICS PAR LE BAILLEUR?

- Notifiez le bailleur par une correspondance **CERTIFIÉE**, appelez un inspecteur du logement au 574-3321, appelez **METROCALL** au 311.
- Si le bailleur refuse de rétablir les services publics, contactez un **AVOCAT**. Appelez la Société d'aide juridique au (502) 548-1254 ou le Service de référence d'avocate du Kentucky au (502) 583-1801.

2 OPTIONS À ENVISAGER SI LE PROPRIÉTAIRE N'ENTRETIEN PAS VOTRE LOGEMENT

Option #1 - La lettre 14/30

Quoi: La lettre 14/30 est un préavis au bailleur qu'il a **14 JOURS** pour effectuer les réparations nécessaires, sinon le bail sera résilié dans 30 JOURS.

Comment: Notifiez le bailleur par une **CORRESPONDANCE CERTIFIÉE** qui spécifie les problème nécessitant l'entretien qui doivent être effectués. Dans la correspondance, indiquez également que le bail prendra fin dans les 30 jours suivant la réception de ce courrier si la réparation ou l'entretien n'est pas terminé dans le délai de 14 jours

* **Si vous choisissez cette option, cela signifie que vous déménagerez une fois vous décidez de résilier bail.**

Option #2 - Entretien et déduire

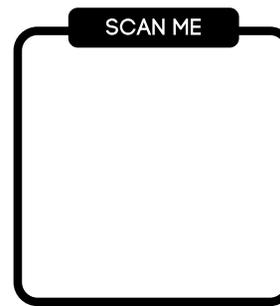
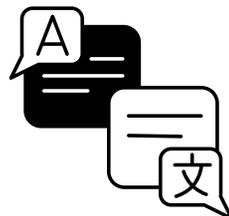
Quoi: Réparer et déduire consistent à effectuer les l'entretien nécessaires et à déduire le coût sur le loyer.

Comment: Notifier votre bailleur par une **CORRESPONDANCE CERTIFIÉE**, indiquez le problème qui nécessite l'entretien et informez-lui que vous allez entretenir le problème à son frais si l'entretien n'est pas effectué. Accordez lui 14 JOURS à moins qu'il ne s'agisse d'urgence.

Une fois terminer, envoyez à votre bailleur relevé détaillé des travaux et de cout effectués.

Vous ne pouvez pas déduire le coût de la main-d'œuvre ou les frais que vous n'avez pas payés.

ESPAÑOL?
KISWAHILI?
FRANÇAIS?
SOMALI
TIẾNG VIỆT
العربية



RESILIATION DE BAIL PARCE QUE LE PROPRIÉTAIRE NE VEUT PAS ENTRETIENIR QUELQUE CHOSE

Si vous choisissez de résilier le bail parce que le propriétaire ne s'acquitte pas de ses obligations, **demandez l'aide d'un avocat ou appelez la Société d'aide juridique (SAL) au (502) 584-1254.** LAS vous conseillera sur: comment résilier votre bail correctement s'il y a une raison valable. Vous pouvez également consulter le manuel des droits du locataire en scannant le code QR pour obtenir des renseignements et des ressources supplémentaires concernant les obligations des bailleurs.